

LOI N° 2004-13 DU 07 JUILLET 2004

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 12 janvier 2004 entre le Fonds Africain de Développement (FAD) et la République du Bénin dans le cadre du financement partiel du projet de réaménagement et de bitumage de la route Djougou-N'Dali.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt signé le 12 janvier 2004 entre le Fonds Africain de Développement (FAD) et la République du Bénin, d'un montant de onze millions cent dix mille (11.110.000) unité de compte, soit environ dix milliards deux cent cinquante millions (10.250.000.000) de francs CFA destiné au financement partiel du projet de réaménagement et de bitumage de la route Djougou-N'Dali.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 07 juillet 2004


Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

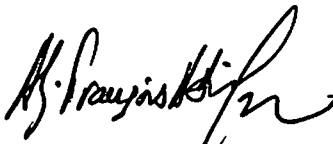


Lazare SEHOUETO.-
Ministre intérimaire



Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre Chargé des Relations avec les Institutions,
la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur,



Alain F. ADIHO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MTPT 4 MFE 4
MCRI-SCBE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTC-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA
3 UAC-ENAM-FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.